

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
07 Juin 2021**

PRESENTS

- ❖ Michel ANDRIEUX
- ❖ Jean-Marie ROY
- ❖ David DEFONTAINE
- ❖ Pascal BRUNERIE
- ❖ Nicole SAIVRES
- ❖ Laurent VIALLE
- ❖ Aurélie AUGÉIX
- ❖ Romain LACOURARIE
- ❖ Marie-Noëlle PICARD
- ❖ David AUFORT
- ❖ Valérie CHARLES
- ❖ Nicolas THOUVENIN

Excusés : Catherine TEULIERES – Sébastien DOURNOIS – Magali BOURLEAU

Création Budget Annexe Lotissement de la Vigne Blanche

Selon l'instruction budgétaire et comptable M14, la réalisation d'un lotissement nécessite la création d'un budget annexe à celui de la commune. En effet, cette opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains. De ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, ce qui en justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique. Cela permet aussi de ne pas bousculer l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser le risque financier lié à l'opération.

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

Le budget annexe "Lotissement de la Vigne Blanche" retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir, y compris celles déjà engagées et comptabilisées sur le budget principal de la commune.

Les terrains déjà acquis par la commune ainsi que les études déjà réalisées pour ce projet seront sortis de l'inventaire communal et transférés au budget annexe à titre gratuit.

Ces opérations feront l'objet d'écritures comptables entre les 2 budgets.

Le conseil, à l'unanimité,

VALIDE la création d'un budget annexe au budget général : Lotissement de la Vigne Blanche

ACCEPTÉ de transférer les terrains déjà acquis et les études déjà réalisées pour ce projet à titre gratuit

AUTORISE M. le maire à passer toutes les écritures comptables permettant le transfert de ces biens et des crédits nécessaires inscrits au budget général imputés au compte 2031/215 et 2111/215 pour les dépenses à venir.

Vote du budget primitif 2021 Lotissement de la Vigne Blanche (voir BP en PJ)

Le budget s'équilibre en dépense et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 284 503,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 199 497,00 €

Détail de certains articles

Compte 6015 : Terrains à aménager 195 508,00 €

Ce compte reprend le montant de la parcelle acquise à Mlle BECHADE en 1999, le montant de la parcelle acquise à Mme BRUNAUD en février 2021, les parcelles acquises à l'EPF

6045 Achat études et prestations : 50 531,00 €

Ce compte reprend les études déjà réalisées et les dépenses de maîtrise d'œuvres réglés à HANUMAN et SPL GAMA pour le suivi du dossier et les frais d'études à venir (étude délimitation zones humides 1 995 € et étude – étude mesure d'infiltration : 1 270,00 €)

605 Travaux : 38 000,00 € (travaux à venir)

608 Frais accessoires 464,00 € (panneau affichage du permis d'aménager sur le terrain + constat huissier)

Compte 774 : subventions : 82 006,00 €

Montant des terrains déjà acquis et des études déjà réalisées

Compte 7133 Variation en-cours production : 199 497,00 €

Montant des terrains à régler (EPF) des études à régler et des travaux à venir

Le budget a été voté à l'unanimité par le conseil

Approbation projet LOGELIA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a émis un avis favorable sur le projet d'aménagement du quartier de la Vigne Blanche. Un permis d'aménager a été accepté le 03/08/2020, et une convention entre Le Grand Angoulême, LOGELIA et la commune de BOUEX a été signée le 04/05/2020 pour la participation à la réalisation de 15 logements sociaux en reconstitution ORU.

Pour des raisons d'équilibre financier, LOGELIA a dû revoir son projet et propose aux élus de BOUEX de réaliser 15 logements sociaux et 5 logements de droit commun, ces logements seront réalisés en R et R+1.

Le conseil valide le projet présenté par LOGELIA

Présentation du projet à l'architecte de l'ABF jeudi 1^{er} juillet à 16h à la mairie

Point sur la fiscalité

Lors du vote du budget primitif 2021, le conseil a voté le taux d'imposition sur le foncier bâti et le foncier non bâti

Taux foncier bâti voté : 22,95 %

Depuis 2020, suppression de la taxe d'habitation.

Cependant des informations complémentaires ont été transmises par les services de la préfecture fin mars concernant la réforme fiscale 2021.

Le département ne percevra plus la taxe foncière sur les propriétés bâties, cette fiscalité sera affectée aux communes.

Pour la commune de BOUEX, sur la feuille d'imposition 2021, il n'aura aucune fiscalité sur la part départementale mais le taux d'imposition de la commune sera de 22,95% + le taux appliqué en 2020 par le département (22,89%) soit un montant total du taux d'imposition communal qui sera de 45,84%

Le versement de la part départementale doit correspondre exactement à la perte subie par la commune suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Si ce montant est supérieur ou inférieur un coefficient correcteur est appliqué sur le produit de la taxe foncière.

Pour la commune de BOUEX, le coefficient correcteur est égal à **- 69 016 €**

Ainsi pour 2021, malgré une augmentation du taux du foncier bâti et non bâti, le produit fiscal sera pratiquement identique à celui de 2020.

Tarif cantine scolaire

Le conseil a voté les tarifs suivants, applicables au 1^{er} septembre 2021

Prix du repas enfant : 2,70 €

Tarif dérogatoire : 1,35 €

Prix du repas adulte : 4,95 €

Pour information, les tarifs de la garderie restent inchangés

GARDERIE DU MATIN : 1,40 €

GARDERIE DU SOIR : 2,00 € (gouter compris)

Point sur la culture - communication

Une conférence de presse pour mettre en valeur les 12 premières **illustrations des fantômes de Grand Angoulême** est prévue le 09 juin de 15h à 16h sur le parvis de l'église. En PJ la carte postale réalisée pour la commune de BOUEX

Soirs Bleus : 2 spectacles sont programmés à BOUEX

Dimanche 04 juillet à 18h00 : Théâtre : **Les noces – Compagnie Maurice et les autres**

Dimanche 18 juillet à 18h00 : Cirque : **Passé par la fenêtre et cours – compagnie Happy face**

Compte tenu des nombreuses contraintes, le conseil municipal propose que ces 2 spectacles se déroulent sur le parvis de la mairie (proximité des installations de la salle

des fêtes). Nicole prendra contact avec le Grand Angoulême pour soumettre cette décision.

Les élus sont sollicités pour la mise en place et l'organisation de ces 2 manifestations.

Circuit art contemporain en Vallée de l'Echelle

La sortie initialement prévue le 16 mai puis annulée est reportée le 27 juillet et le 17 août. Découverte des œuvres de Marie Denis à Bouëx et Vouzan.

Boite à livres : Nicole propose d'installer une boite à livres dans l'abri-bus qui doit être remplacé devant le square Maubrun. **Proposition validé par le conseil**

La lettre juillet/Aout : Nicole prépare un projet qui sera transmis à la commission. Points abordés : Permis d'aménager de la Vigne Blanche, Article P'tite Récré, Programme Bien manger à l'école.

Point sur les travaux

Matériel acquis

Tondeuse rider : 9 214.80 €

Remorque : 1 200,00 €

Rampes de chargement : 180,00 €

Petite tondeuse : 360,00 €

Plaque de cuisson : 958.80 €

Système arrosage terrain de foot : 3 631,00 €

A prévoir désherbeur mécanique et thermique, réparation de problèmes mécaniques camion IVECO

Point à temps : devis initial eco-patcher 16 667.50 HT, devis retenu 8 319 €, les interventions restantes seront réalisées en enrobé à froid par les agents : **Validé par le conseil**

Placette à impasse des Baradies (lieu de manœuvre du camion de ramassages des ordures ménagères) 2 332,00 € **Validé par le conseil**

Nettoyage des murs de la salle des fêtes : en partie réalisé, le nettoyage sera terminé la semaine prochaine.

Aménagement du parvis de la mairie : Rendez vous avec le CAUE le 29/06

Contrat gaz : Contrat renégocié sur 3 ans au prix de 833,30 € HT la tonne. Montant facturé à ce jour 1 843,30 € HT la tonne

Une réunion de la commission travaux est à prévoir prochainement

Organisation des scrutins du 20 juin 2021 (Départementales et Régionales)

En PJ permanence du bureau de vote (les permanences seront revues pour le 2^{ème} tour)

En PJ organisation de la salle

En PJ, note concernant l'organisation du scrutin